

S. M. LE ROI  
HASSAN II REÇOIT  
UN EMISSAIRE  
SOUDANAIS

(VOIR PAGE 3)

# almaghrib

6ème année

DIRECTEUR Hassan Moutahir

Vendredi 11 Choual 1403 (22 Juillet 1983) — N° 1.870

1 DH

## Négociations maroco - espagnoles sur la pêche DES DEBUTS EXTREMEMENT DISCRETS

Dans une discrétion absolument habituelle en la matière, les négociations maroco-espagnoles sur la pêche se sont ouvertes hier jeudi à 14 heures à Rabat.

La délégation espagnole présidée par M. Miguel Oliver, secrétaire d'Etat à la Pêche, arrivé mardi à Rabat, avait eu le jour même

en début, d'après-midi, une rencontre préliminaire avec M. Taieb Bencheikh, ministre-délégué auprès du Premier ministre, chargé des Affaires économiques; le mercredi avait été une journée libre mais studieuse, durant laquelle les deux délégations ont semble-t-il, mis au point leurs dossiers respectifs.

### *Du nouveau dans deux ou trois jours...*

Que dire de ces négociations sans répéter les remarques que nous émettions dès nos éditions de mercredi, et revenir aux positions adoptées par les deux parties en présence ?

En fait, fort peu d'éléments nouveaux ont été portés à la connaissance du public, exception faite de l'optimisme de la partie ibérique qui n'hésite pas à laisser entendre qu'il « suffira de deux ou trois jours de discussions pour arriver à l'élaboration d'un nouvel accord ».

Cet optimisme, seule apparemment une idée précise sur la nature du nouvel accord se permettrait, mais là,

dessus nos sources restent silencieuses. Il tranche en tout cas beaucoup sur la réelle impatience que le chef de la délégation espagnole manifestait à son départ mardi de Madrid, en insistant sur le peu de temps nous séparant de l'expiration de l'accord actuellement en vigueur — moins de 10 jours — et sur la nécessité d'entamer rapidement la rédaction d'un nouvel accord.

Est-ce à dire qu'une évolution se soit déjà produite depuis ?

Nous émettions dès mercredi, l'hypothèse que la partie espagnole avait apporté de nouvelles propositions qui

même sans aller tout à fait dans le sens d'un accord de coopération globale (y compris en matière de transit des agrumes marocains), réduisent néanmoins les désavantages que peut présenter la situation des rapports limités au seul secteur de la pêche.

Des projets communs pouvant permettre à notre pays de développer son propre secteur halieutique, seraient assurément de nature à justifier un accord sur la pêche offrant aux deux partenaires un nouveau délai de réflexion pour l'élaboration de cet accord global, pour lequel la conjonc-

ture internationale actuelle est le plus grand des obstacles. Mais dans ces conditions, un nouvel accord de pêche ne pouvait couvrir une durée de trois à cinq ans comme semble le souhaiter la délégation espagnole.

Il ne s'agit là toutefois que de conjectures. Et nous devrions être mieux informés à ce terme de « trois jours » avancé de source espagnole.

D'ici là, en effet, l'une ou l'autre des délégations pourrait avoir suffisamment de raisons d'être moins avare de déclarations qu'elles ne le sont toutes deux présentement.